# **AIDES SCOLAIRES 2011/2012**

La commune attribue une bourse scolaire de 50€ aux familles pour chacun de leurs enfants scolarisés dans le périmètre du territoire de la Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine, inscrits dans une école maternelle, primaire, ou collège de la ville de Doué la Fontaine. Elle octroie également une contribution de 100€, aux familles pour chacun de leurs enfants hébergés en pensionnat, jusqu'à la fin de leurs études secondaires.

Au titre des bourses scolaires, la commune a versé aux familles la somme de: 1975€ en 2011.

### **AIDES AUX VOYAGES SCOLAIRES**

Le CCAS attribue à tous les enfants inscrits dans un établissement primaire ou secondaire ou une maison familiale, une participation aux frais de

voyage. Le montant de la somme ne peut dépasser 50% de la participation des familles et est plafonnée à 155€

Au titre des aides aux voyages scolaires, le CCAS à versé aux familles la somme de: **532,50€.** 



### **JARDINAGE**



# (Je préviens les mauvaises herbes)

Arracher régulièrement les mauvaises herbes, c'est éviter qu'elles ne grainent. Pour lutter naturellement contre

ces indésirables, il faut pailler les plants avec des feuilles, des herbes ou des écorces de pin ou bien biner régulièrement son terrain.

#### (J'éloigne les parasites)

Les insectes parasites peuvent être éliminés d'un jardin par des moyens naturels: en les enlevant à la main, en posant un filet anti-insectes, en mettant à contribution les auxiliaires naturels: les coccinelles, en adoptant certaines plantes qui éloignent les pucerons: œillets d'inde, menthe, thym, sarriette...

# **CEL (Contrat Educatif Local)**

Les 13 et 14 févier, 11 enfants de la Communauté de Communes ont participé au « Club Nature » organisé sur la commune de Forges par le Con-



trat Educatif Local. Le thème: Les chauves-souris. Difficile d'apercevoir les mammifères volants bien cachés à cause de la neige encore présente, mais les enfants ont pu découvrir grâce à l'animatrice de la LPO (Ligue de protection des oiseaux) de quoi se nourrissent les chiroptères, où ils vivent, ou encore à quelle période elles se reproduisent. Ils ont aussi fabriqué des gîtes qui seront installés lors d'un prochain atelier.

#### **CORPOS**

Début du tournoi Corpos de Doué avec la participation pour la 4ème année de notre équipe du Comité des Fêtes qui draine toujours autant de supporters. La tâche sera rude car elle essaiera de conserver le trophée acquis l'an passé. Cette année un nouveau joueur, Florian Jousset, vient compléter l'équipe.

Le premier match s'est soldé par une victoire (2-1) contre l'équipe de la Coopérative légumière. Prochaine rencontre, vendredi 6 Avril contre les mécanos.

Venez soutenir, vous aussi, les ROSES DE FORGES



### **ELECTIONS**

Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012 Elections législatives : 10 juin et 17 juin 2012

Année 2012 Avril: nº 10

#### Sommaire

- Page1:
- Forges sous la neige
- Démographie Page 2
- Environnement Page 3
- Anjou Bus
- Hébergement temporaire
- Vote par procuration Page 4
- Aides scolaires
- CEL
- Corpos

# Démographie

#### **13047**

C'est le nombre d'habitants estimés en 2009 sur le territoire de la Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine, soit une hausse de 1,12% par rapport à 2008. Ces chiffres ont été diffusés par l'INSEE le 1er janvier 2012. Notre territoire compte 146 habitants de plus qu'en 2008. Brigné-sur-Layon et Forges enregistrent la plus forte progression avec une hausse annuelle de plus de 4%



forges actu

#### **AVIS A LA POPULATION**

printemps

**FORGES SOUS LA NEIGE** 

La neige ne provoque pas que des désagréments, elle fait aussi des heureux....

Naissance à Forges : Timéo Fradin



# A vos agendas

Œufs de pâques:

Samedi 7 avril RV à 16 h00 dans le parc

Route du RHOM:

Repas communal:

Dimanche 15 avril À partir de 9h00

RV à midi avec vos couverts

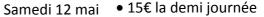
#### La Lande Elevée

La limite d'agglomération de « Lande Elevée » a été modifiée. De nouveaux panneaux ont été mis en place. Cela impose la limitation de vitesse à 50km à l'heure!



### Bétonnière

La mairie possède une bétonnière d'une capacité de 300l et propose de la Pour marcheurs, vététistes et cavaliers louer aux habitants de Forges. Prix de la location:



• 30€ la journée Caution: 150€

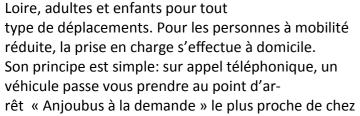


# **ANJOU BUS** (Transport à la demande)

anjouous

Aller au marché, rejoindre une gare ou vous rendre à votre travail; Faites appel au service à la demande An**joubus**, un moyen simple pour vos activités.

Le système de Transport à la demande est un service de proximité. Il s'adresse aux habitants de Maine et



♦ Un arrêt principal « Anjoubus à la demande »

vous et vous conduit à votre destination.

• Un arrêt Anjoubus Lignes Régulières ou une gare

SNCF vous permettant la liaison avec d'autres moyens de transport.

Il suffit de vous inscrire au service en appelant la centrale de réservation Anjoubus Services au **0 241 814 814**. Un numéro d'identifiant et un mot de passe vous seront attribués ; l'adhésion est gratuite. Puis vous réservez votre trajet par

téléphone ou par internet jusqu'à 16h la veille de votre départ. Pour cela vous devez taper votre numéro



d'identifiant et votre mot de passe. Par téléphone, vous pouvez réserver du lundi au samedi de 7h à 19h sauf les jours fériés. Tarifs: 2.50€ le trajet 1.80€ par carnet de 10 tickets. Le point de montée à Forges se situe sur le parking de la salle des fêtes.

# Hôpital Local Doué la Fontaine (Un nouvel hébergement temporaire)

Dans le souci de satisfaire les demandes en hébergement temporaire et d'élargir le champ des bénéficiaires aux personnes dépendantes de GIR 1 à 3, les lits La tarification est identique aux autres tarifications sont désormais répartis au sein des unités de « Jardin d'Automne » et de « Fontaine d'Antan ». Cette relocalisation va permettre un meilleur niveau de prise en charge et de surveillance jour et nuit. Le séjour ne peut être inférieur à 8 jours

et supérieur à 3 mois. Le résidant a libre choix de son médecin traitant parmi ceux de la zone. Le résident devra régler les honoraires médicaux dus. La prescription médicale sera honorée par la pharmacie. pratiquées au sein de l'établissement: tarif journalier + forfait dépendance (en fonction du GIR). Les frais de séjour sont payables mensuellement, à terme échu.

Renseignements; Tél: 02.41.83.46.10 Fax: 02.41.59.09.93

E-mail: admission@hl-doue.idhl.fr Site internet: http:/intranet.idhl.fr/

# Voter par procuration

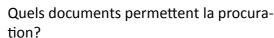
#### Etablir une procuration

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections à partir d'un délais maximal d'un an à compter de la demande de procuration.

Où? Au tribunal d'instance ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.

Quand? Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit être parvenue à la commune du mandant avant le jour du

scrutin. Le mandant doit prendre en compte les délais pour acheminer et traiter la procuration. N'attendez-pas le der-



- ◆Un titre d'identité;
- ♦Un imprimé fourni et rempli sur place avec trois volets: un formulaire de procuration (indiquant l'identité complète du mandataire); une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement; un récépissé délivré au mandant.

Une procuration est établie sans frais

# **ENVIRONNEMENT**



Plus de 20 substances chimiques (herbicides, insecticides, fongicides) contaminent régulièrement nos cours d'eau et nos nappes



Protégeons notre santé et l'environnement!

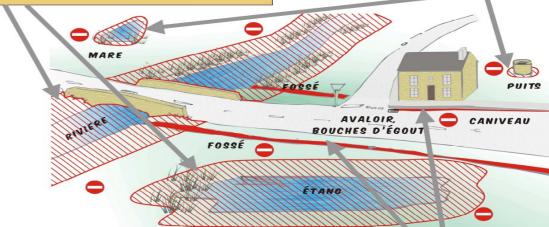


L'application des produits phytosanitaires (DESHERBANTS, **FONGICIDES, INSECTICIDES)** y est interdite:

à moins de 5 mètres (\*) (\*\*) d'un cours d'eau ou d'un point d'eau (fleuves, rivières, ruisseau, étang...) représenté sur une carte IGN

# à moins d'1 mètre (\*)

des autres points d'eau (mares, sources, puits et forages)



- Consultez attentivement l'étiquette et respectez les mentions du type : « ne pas traîter à moins de X mètres d'un cours d'eau », car ces distances peuvent être supérieures pour certains produits.
- (\*\*) Cette distance est de 6 mètres pour les agriculteurs soumis au respect des Bonnes Conditions

### Aucune application

sur les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, même à sec),

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs

peines encourues : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

Dorénavant, vous êtes tenus de laisser les fossés en herbe pour épurer l'eau. Une ou deux fauches annuelles suffisent. Le SAGE Layon Aubance, en charge de la qualité de l'eau, est à votre disposition pour vous accompagner et vous informer. Les efforts de chacun sont indispensables et contribueront à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau.



SAGE Layon Aubance - 3 place Joseph Cousin - 49540 MARTIGNE-BRIAND

Tél: 02 41 38 58 42 - Fax: 02 41 38 23 85 - www.eau-layon-aubance.fr